

du travail. Pour la commune, l'enjeu est de s'adapter pour moderniser son mode de fonctionnement mais aussi de proposer aux agents de meilleures conditions d'exercice de leurs fonctions. Le maire propose au conseil d'avoir la possibilité, de proposer aux agents qui le souhaitent de recourir au télétravail si le besoin s'en fait sentir.
Adopté à l'unanimité.

XI. CREATION DE POSTE

En raison de l'avancement de grade d'un agent de la collectivité et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le maire propose au conseil la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour assurer les missions de gestion du service assainissement, de la comptabilité et de l'AFR. Ce poste sera créé sur la base d'un temps non complet (10/35^{ème}) à partir du 1^{er} avril 20223.

XII. REPLACEMENT VOLETS MAIRIE ET DEMANDE SUBVENTION

Le maire présente au conseil 2 devis pour le remplacement des volets du 1^{er} étage de la mairie :

- SARL RIVIERE : 2 906.88 € TTC
- SC PROBAT : 5 401.15 € TTC

Le conseil accepte le devis de l'entreprise RIVIERE à l'unanimité et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au Département.

XIII. REPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC ET DEMANDE SUBVENTION

Le maire présente au conseil un devis de l'entreprise SOMELEC d'un montant de 6 336.00 € HT soit 7 603.20 € TTC concernant le remplacement de 12 appliques d'éclairage public par des appliques à LED.

Le conseil accepte le devis de l'entreprise SOMELEC à l'unanimité et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au SIERP.

XIV. REPLACEMENT ECLAIRAGE INTERIEUR DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DEMANDE SUBVENTION

Le maire présente au conseil 2 devis pour le remplacement des éclairages intérieurs des bâtiments communaux :

- LREI : 8 389.43 € TTC
- TAVARES : 8 137.88 € TTC

Le conseil accepte le devis de l'entreprise LREI à l'unanimité et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au SIERP.

XV. TRAVAUX PLACE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Le maire présente les différentes offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de la place.

L'analyse des offres réalisées par le BET Legrand fait ressortir que l'entreprise la mieux disant est l'entreprise DAUVILLIERS pour un montant de 39 494.50 € HT soit 47 393.40 € TTC pour la réalisation de ces travaux.

A l'unanimité, le conseil accepte le devis de l'entreprise DAUVILLIERS.

XVI. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente aux membres du conseil les demandes de subventions des associations.

Le conseil à l'unanimité valide les subventions suivantes :

- MFR du Pithiverais : 50 €,
- Association des résidents de la résidence du Parc : 30 €